



RCS : LIMOGES

Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00209

Numéro SIREN : 494 928 500

Nom ou dénomination : AVS

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2017 sous le numéro de dépôt 5023

Bilan-Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	185 000,00		185 000,00	185 000,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	12 815,00	9 562,95	3 252,05	3 949,24
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		197 815,00	9 562,95	188 252,05	188 949,24
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	7 443,70		7 443,70	6 276,43
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	59 207,53	1 116,22	58 091,31	58 495,30
	Autres créances	44 809,77		44 809,77	36 043,61
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	106 306,63		106 306,63	55 760,30
	Charges constatées d'avance	3 751,33		3 751,33	3 357,00
	TOTAL (III)	221 518,96	1 116,22	220 402,74	159 932,64
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	419 333,96	10 679,17	408 654,79	348 881,88

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	8 000,00	8 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	800,00	800,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	267 800,87	256 195,47
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	61 080,83	11 605,40
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	337 681,70	276 600,87
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	2 059,21	1 320,64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	35 803,61 30 347,57	51 174,50 17 387,17
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 762,70	2 398,70
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	70 973,09	72 281,01
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	408 654,79	348 881,88
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		61 080,83	11 605,40
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		70 973,09	72 281,01
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



Copyright © 2004 John Wiley & Sons, Ltd.

⑤ 在“数据”菜单下，单击“数据有效性”命令，打开“数据有效性”对话框，如图 10-1-10 所示。

© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

COMMENTARY **Journal of Management Education** 35(1)

1000

2

© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

Compte de Résultat - 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	425 191,47		425 191,47	308 074,28
	Production vendue (Biens)	- - -		- - -	-
	Production vendue (Services et Travaux)				45,00
	Montant net du chiffre d'affaires	425 191,47		425 191,47	308 119,28
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				1 152,52
	Autres produits			565,98	- - -470,07
	Total des produits d'exploitation (1)			425 757,45	309 741,87
	Achats de marchandises			124 490,71	113 971,76
	Variation de stock			(1 167,27)	(2 044,29)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			73 185,72	72 915,14
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 672,49	2 173,38
	Salaires et traitements			104 170,13	86 611,00
	Charges sociales du personnel			25 116,78	18 971,06
	Cotisations personnelles de l'exploitant			843,41	756,00
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 665,19	169,76
	- charges d'exploitation à répartir				-
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux provisions				
	Autres charges			4 017,46	1 001,46
Total des charges d'exploitation (2)				333 994,62	294 525,27
RESULTAT D'EXPLOITATION				91 762,83	15 216,60

1

[illegible][illegible][illegible]

in	Profil de	adresa de	contact	adresa de	telefon	fax	email

Author	Year	Country	Sample Size	Study Design	Findings
1. Smith et al.	2015	USA	1,200	Longitudinal	Increased risk of depression in children of parents with mental illness.
2. Jones et al.	2016	UK	800	Cross-sectional	Higher levels of anxiety in children of parents with anxiety disorders.
3. Brown et al.	2017	Canada	950	Family Study	Genetic factors play a significant role in the transmission of mental illness.
4. White et al.	2018	Australia	1,100	Case-control	Environmental factors like parenting style influence mental health outcomes.
5. Black et al.	2019	Germany	1,300	Longitudinal	Early life stressors are linked to later mental health problems.
6. Green et al.	2020	France	1,050	Cohort Study	Parental mental health treatment during pregnancy affects child outcomes.
7. Hall et al.	2021	Sweden	1,150	Family Study	Shared environmental factors contribute to mental health risks.
8. Kim et al.	2022	South Korea	1,250	Longitudinal	Parental mental health symptoms predict child behavioral issues.
9. Lee et al.	2023	Japan	1,000	Cross-sectional	Family structure and parental mental health interact in child development.
10. Taylor et al.	2024	USA	1,350	Family Study	Genetic and environmental factors both influence mental health outcomes.

Compte de Résultat - 2/2 -

Etat exprimé en euros

31/12/2016

31/12/2015

RESULTAT D'EXPLOITATION		91 762,83	15 216,60
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		91 762,83	15 216,60
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	12 026,00	2 018,20
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	12 026,00	2 018,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(12 026,00)	(2 018,20)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		18 656,00	1 593,00
TOTAL DES PRODUITS		425 757,45	309 741,87
TOTAL DES CHARGES		364 676,62	298 136,47
RESULTAT DE L'EXERCICE		61 080,83	11 605,40

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **408 655** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **425 757** euros et un total **charges** de **364 677** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **61 081** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

11

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	185 000,00					185 000,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	185 000,00					185 000,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	11 847,00		968,00			12 815,00
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 847,00		968,00			12 815,00	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		196 847,00		968,00			197 815,00

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	7 897,76	1 665,19		9 562,95
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 897,76	1 665,19		9 562,95
TOTAL	7.897,76	1.665,19		9.562,95

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

[illegible]

#	Site	W. 1990-1991	W. 1991-1992	W. 1992-1993	W. 1993-1994	W. 1994-1995	W. 1995-1996	W. 1996-1997	W. 1997-1998	W. 1998-1999	W. 1999-2000	W. 2000-2001	W. 2001-2002	W. 2002-2003	W. 2003-2004	W. 2004-2005	W. 2005-2006	W. 2006-2007	W. 2007-2008	W. 2008-2009	W. 2009-2010	W. 2010-2011	W. 2011-2012	W. 2012-2013	W. 2013-2014	W. 2014-2015	W. 2015-2016	W. 2016-2017	W. 2017-2018	W. 2018-2019	W. 2019-2020	W. 2020-2021	W. 2021-2022	W. 2022-2023	W. 2023-2024	W. 2024-2025	W. 2025-2026	W. 2026-2027	W. 2027-2028	W. 2028-2029	W. 2029-2030	W. 2030-2031	W. 2031-2032	W. 2032-2033	W. 2033-2034	W. 2034-2035	W. 2035-2036	W. 2036-2037	W. 2037-2038	W. 2038-2039	W. 2039-2040	W. 2040-2041	W. 2041-2042	W. 2042-2043	W. 2043-2044	W. 2044-2045	W. 2045-2046	W. 2046-2047	W. 2047-2048	W. 2048-2049	W. 2049-2050	W. 2050-2051	W. 2051-2052	W. 2052-2053	W. 2053-2054	W. 2054-2055	W. 2055-2056	W. 2056-2057	W. 2057-2058	W. 2058-2059	W. 2059-2060	W. 2060-2061	W. 2061-2062	W. 2062-2063	W. 2063-2064	W. 2064-2065	W. 2065-2066	W. 2066-2067	W. 2067-2068	W. 2068-2069	W. 2069-2070	W. 2070-2071	W. 2071-2072	W. 2072-2073	W. 2073-2074	W. 2074-2075	W. 2075-2076	W. 2076-2077	W. 2077-2078	W. 2078-2079	W. 2079-2080	W. 2080-2081	W. 2081-2082	W. 2082-2083	W. 2083-2084	W. 2084-2085	W. 2085-2086	W. 2086-2087	W. 2087-2088	W. 2088-2089	W. 2089-2090	W. 2090-2091	W. 2091-2092	W. 2092-2093	W. 2093-2094	W. 2094-2095	W. 2095-2096	W. 2096-2097	W. 2097-2098	W. 2098-2099	W. 2099-2100	W. 2100-2101	W. 2101-2102	W. 2102-2103	W. 2103-2104	W. 2104-2105	W. 2105-2106	W. 2106-2107	W. 2107-2108	W. 2108-2109	W. 2109-2110	W. 2110-2111	W. 2111-2112	W. 2112-2113	W. 2113-2114	W. 2114-2115	W. 2115-2116	W. 2116-2117	W. 2117-2118	W. 2118-2119	W. 2119-2120	W. 2120-2121	W. 2121-2122	W. 2122-2123	W. 2123-2124	W. 2124-2125	W. 2125-2126	W. 2126-2127	W. 2127-2128	W. 2128-2129	W. 2129-2130	W. 2130-2131	W. 2131-2132	W. 2132-2133	W. 2133-2134	W. 2134-2135	W. 2135-2136	W. 2136-2137	W. 2137-2138	W. 2138-2139	W. 2139-2140	W. 2140-2141	W. 2141-2142	W. 2142-2143	W. 2143-2144	W. 2144-2145	W. 2145-2146	W. 2146-2147	W. 2147-2148	W. 2148-2149	W. 2149-2150	W. 2150-2151	W. 2151-2152	W. 2152-2153	W. 2153-2154	W. 2154-2155	W. 2155-2156	W. 2156-2157	W. 2157-2158	W. 2158-2159	W. 2159-2160	W. 2160-2161	W. 2161-2162	W. 2162-2163	W. 2163-2164	W. 2164-2165	W. 2165-2166	W. 2166-2167	W. 2167-2168	W. 2168-2169	W. 2169-2170	W. 2170-2171	W. 2171-2172	W. 2172-2173	W. 2173-2174	W. 2174-2175	W. 2175-2176	W. 2176-2177	W. 2177-2178	W. 2178-2179	W. 2179-2180	W. 2180-2181	W. 2181-2182	W. 2182-2183	W. 2183-2184	W. 2184-2185	W. 2185-2186	W. 2186-2187	W. 2187-2188	W. 2188-2189	W. 2189-2190	W. 2190-2191	W. 2191-2192	W. 2192-2193	W. 2193-2194	W. 2194-2195	W. 2195-2196	W. 2196-2197	W. 2197-2198	W. 2198-2199	W. 2199-2200	W. 2200-2201	W. 2201-2202	W. 2202-2203	W. 2203-2204	W. 2204-2205	W. 2205-2206	W. 2206-2207	W. 2207-2208	W. 2208-2209	W. 2209-2210	W. 2210-2211	W. 2211-2212
---	------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

1. **Identify the main components of the system.** The system consists of a **client** and a **server**. The client is responsible for sending requests to the server, and the server is responsible for processing these requests and returning responses.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2016

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	1.886,77	1 886,77	
	Autres créances clients	57 320,76	57 320,76	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 809,77	44 809,77	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	3 751,33	3 751,33	
TOTAL DES CREANCES		107 768,63	107 768,63	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2016

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	35 803,61	35 803,61		
	Personnel et comptes rattachés	6 847,05	6 847,05		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 305,52	8 305,52		
	Impôts sur les bénéfices	13 220,00	13 220,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 539,00	1 539,00		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	436,00	436,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	2 059,21	2 059,21		
	Autres dettes	2 762,70	2 762,70		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		70 973,09	70 973,09		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		2 059,21			

10

E

h

r

h

h

h

h

h

h

h

h

h

h

h

h

A.V.S.

Société à responsabilité limitée

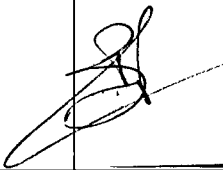
Au capital de 8.000,00 Euros

Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN

87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 494 928 500

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2017

ASSOCIES Prénoms, Nom, adresse	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Patrick BORDAS Puy Tudole 19360 COSNAC	400	400		
Sandrine BORDAS Puy Tudole 19360 COSNAC	400	400		

Le Gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant 800 Parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 800 Voix.

Le cogérant,

Patrick BORDAS



A.V.S.

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000,00 €uros

Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN

87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 494 928 500

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR

L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

Conformément aux dispositions des articles L223 – 19 du Code de Commerce et aux statuts, nous avons établi le rapport spécial sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

Les conventions ainsi définies et conclues au cours de l'exercice 2016, ont été les suivantes :

- La rémunération du gérant a été comptabilisé à hauteur de 38 563,35 €uros au cours de l'exercice 2016 ;
- Prise en charge par la société de la complémentaire « Madelin » Santé Prémagest du gérant pour un montant de 843,41 €uros au titre de l'exercice 2016 ;
- Loyer à Monsieur & Madame Bordas pour un local situé à Limoges (87) pour un montant de 11 036,76 €uros pour l'exercice 2016.

Nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous jugeriez à propos de nous demander.

Si vous êtes d'accord enfin, nous vous invitons à approuver ces conventions, étant précisé que le gérant ou l'associé intéressé ne peut pas prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte de la majorité.

Le cogérant,

Patrick BORDAS



~~A.V.S.~~

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000,00 Euros

Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN

87000 LIMOGES

RCS-LIMOGES 494 928 500

TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2017

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 223 -19 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, approuve les conventions visées à ce rapport étant précisé que Monsieur Patrick BORDAS ne peut pas prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte dans la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 qui s'élève à 61.080,83 euros de la manière suivante :

- Autres réserves 61.080,83 euros

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux ont été les suivantes :

	<u>Dividendes</u>	<u>Avoir fiscaux</u>	<u>Montants</u>	<u>Nombre de parts ales</u>
	<u>Unitaires</u>		<u>Global</u>	<u>sociales</u>
2013	Pas de distribution			
2014	Pas de distribution			
2015	Pas de distribution			

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° du CGI, les dividendes sont réduits pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu. Au surplus, l'ensemble des dividendes perçus par une personne physique bénéficie d'un

BR SB

abâttement annuel de 3.050 € pour un couple, ou de 1.525 € pour une personne seule, et d'un crédit d'impôt de 50 % du montant des dividendes plafonné à 230 € pour un couple, ou à 115 € pour une personne seule.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, les associés personnes physiques peuvent opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 24 %, calculé sur le dividende brut. Les associés souhaitant formuler cette option doivent en informer la société, au plus tard à l'encaissement des dividendes.

Au surplus, les dividendes distribués sont assujettis aux prélèvements sociaux qui feront l'objet d'une déclaration et d'un paiement à la source, par la société payeur. Conformément à l'article 154 quinquies II du CGI, l'associé devra reporter sur sa déclaration 2042 de l'année 2017, le montant de la CSG admise en déduction de son revenu imposable soit actuellement 5,8 % sur les 15,50 %.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour publier ou faire publier conformément à la loi les comptes annuels auprès du greffe du tribunal de commerce de BRIVE.

B.P. SB.

A.V.S.

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000,00 Euros

Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN

87000 LIMOGES

RCS LIMOGES 494 928 500

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31/12/2016

Madame,

Conformément aux dispositions du livre deuxième du code de Commerce et aux statuts, nous avons établi le rapport sur la situation et l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation ce rapport en même temps que les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que conformément aux prescriptions légales, tous ces documents sont restés à votre disposition, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédés l'assemblée.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

L'exercice que nous vous présentons fait ressortir un bénéfice net comptable de 61 080,83 Euros pour un exercice de 12 mois.

Le chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice s'est élevé à 425 191,47 Euros soit :

- | | |
|--------------------------------|------------------|
| - Ventes de marchandises | 425 191,47 Euros |
| - Production vendue (services) | 00,00 Euros |

Les autres produits se sont élevés à 565,98 Euros ; les transferts de charges se sont élevés à 0 € ; les produits financiers à Néant.

Parallèlement les charges d'exploitation se sont élevées à 333 994,62 Euros ;

Elles sont représentées par :

- Les achats de marchandises et de consommables d'un montant de 124 490,71 Euros,
- Les autres achats, charges externes d'un montant de 73 185,72 Euros,
- Les charges du personnel d'un montant de 104 170,13 Euros,
- Les cotisations sociales d'un montant de 25 960,19 Euros,
- Les impôts et taxes d'un montant de 1 672,49 Euros,
- Les dotations aux amortissements d'un montant de 1 665,19 Euros,
- Les charges financières se sont élevées à NEANT.
- Les charges exceptionnelles se sont élevées à 12 026,00 Euros, et les autres charges à 4 017,46 Euros,
- L'impôt sur les sociétés s'est élevé à 18 656,00 Euros.

B. I. S.

Sur un plan de la structure financière de l'entreprise, le fonds de roulement au 31 Décembre 2016 était de 152 605,08 Euros, la trésorerie s'élevant à 106 306,63 Euros augmentation de besoin en fonds de roulement de 11 970,26 Euros

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 968,00€.

L'examen du tableau des soldes intermédiaire de gestion montre que la marge brute d'exploitation représente 71,00 % du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée 53,78 %, l'excédent brut d'exploitation 22,78 %, le résultat d'exploitation 21,58% le résultat courant avant impôt 21,58 % et le résultat net 14,37 %.

EVOLUTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

L'évolution et les perspectives d'avenir de notre entreprise sont positives malgré une conjoncture économique difficile.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 61.080,83 Euros de la manière suivante :

- Autres réserves 61.080,83 Euros -

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux ont été les suivantes :

	<u>Dividendes</u>	<u>Avoir fiscaux</u>	<u>Montants</u>	<u>Nombre de parts ales</u>
	<u>Unitaires</u>		<u>Global</u>	<u>sociales</u>
2013	NEANT			
2014	NEANT			
2015	NEANT			

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° du CGI, les dividendes sont réduits pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu. Au surplus, l'ensemble des dividendes perçus par une personne physique bénéficie d'un abattement annuel de 3.050 € pour un couple, ou de 1.525 € pour une personne seule, et d'un crédit d'impôt de 50 % du montant des dividendes plafonné à 230 € pour un couple, ou à 115 € pour une personne seule.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, les associés personnes physiques peuvent opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 24 %, calculé sur le dividende brut. Les associés souhaitant formuler cette option doivent en informer la société, au plus tard à l'encaissement des dividendes.

Au surplus, les dividendes distribués sont assujettis aux prélèvements sociaux qui feront l'objet d'une déclaration et d'un paiement à la source, par la société payeur. Conformément à l'article 154 quinquies II du CGI, l'associé devra reporter sur sa déclaration 2042 de l'année 2017, le montant de la CSG admise en déduction de son revenu imposable soit actuellement 5,8 % sur les 15,50 %.

BP 53

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, c'est-à-dire celles qui ont pu intervenir entre votre société et son gérant ou ses associés.

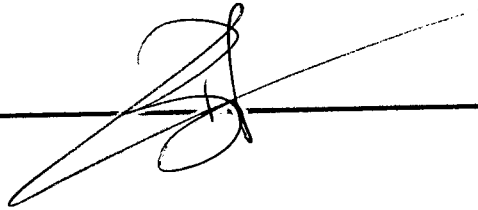
Nous vous demandons, après avoir entendu la lecture de ce rapport, de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés, d'accorder quitus à votre gérant pour sa gestion de l'exercice écoulé.

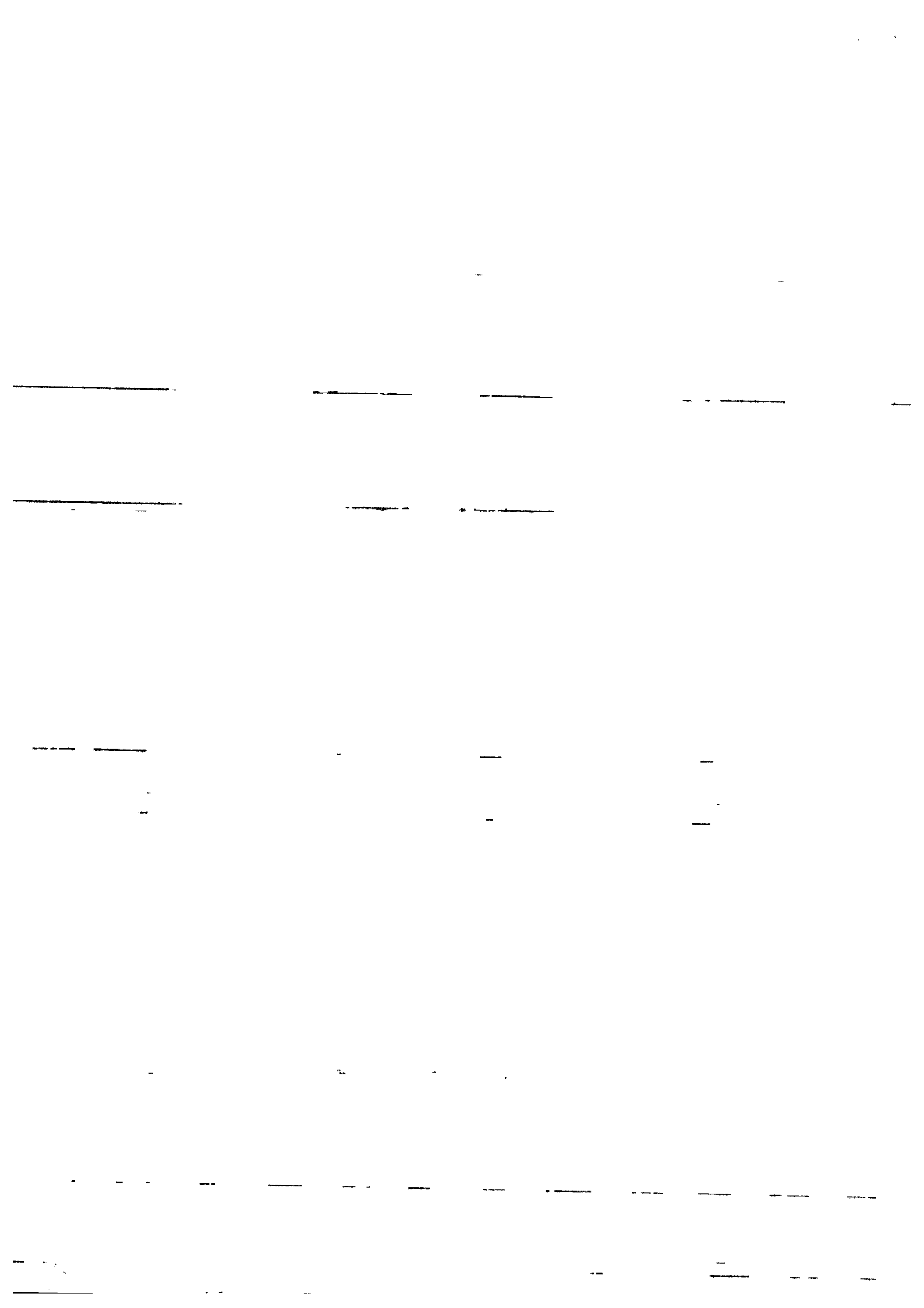
Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous jugeriez à propos de nous demander.

Si vous êtes d'accord avec ces propositions, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le cogérant

Patrick BORDAS





A.V.S.

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000,00 Euros

Siège social : 326 RUE FRANCOIS PERRIN

87000 LIMOGES

RCS-LIMOGES 494-928-500

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente septembre à vingt heures.

Les associés de la société à responsabilité limitée « **A.V.S.** », au capital de 8.000,00 Euros, divisé en huit cent parts sociales de 10,00 Euros chacune, dont le siège social est 326 rue François Perrin, 87000 LIMOGES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance, faite selon les dispositions statutaires et réglementaires.

L'assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Patrick BORDAS, en sa qualité de cogérant associé présent, propriétaire de 400 parts.

Le Président constate qu'est présente également :

- Madame Sandrine BORDAS, cogérante associée, propriétaire de 400 parts.

Tous les associés présents détenant plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrick BORDAS, Président déclare alors que l'Assemblée Générale Ordinaire est valablement constituée et peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Monsieur Patrick BORDAS dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2016,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de la collectivité des associés,

SB

BT

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée.

La collectivité lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du gérant.

Le Président explicite les raisons de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et ouvre le débat. Après discussions, personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 les approuve tels qu'ils ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DES RESULTATS :

L'Assemblée Générale propose d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 61.080,83 € de la manière suivante :

- Autres réserves 61.080,83 €

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux ont été les suivantes :

	<u>Dividendes</u>	<u>Avoir fiscal</u>	<u>Montants</u>	<u>Nombre de parts a les</u>
	<u>Unitaires</u>		<u>Global</u>	<u>sociales</u>
2013	NEANT			
2014	NEANT			
2015	NEANT			

Conformément aux dispositions de l'article 158, 3-2° du CGI, les dividendes sont réduits pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu. Au surplus, l'ensemble des dividendes perçus par une personne physique bénéficie d'un abattement annuel de 3.050 € pour un couple, ou de 1.525 € pour une personne seule, et d'un crédit d'impôt de 50 % du montant des dividendes plafonné à 230 € pour un couple, ou à 115 € pour une personne seule.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, les associés personnes physiques peuvent opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire

SE

BP

de 24 %, calculé sur le dividende brut. Les associés souhaitant formuler cette option doivent en informer la société, au plus tard à l'encaissement des dividendes.

Au surplus, les dividendes distribués sont assujettis aux prélèvements sociaux qui feront l'objet d'une déclaration et d'un paiement à la source, par la société payeur. Conformément à l'article 154 quinquies II du CGI, l'associé devra reporter sur sa déclaration 2042 de l'année 2017, le montant de la CSG admise en déduction de son revenu imposable soit actuellement 5,8 % sur les 15,50 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 223 -19 DU CODE DE COMMERCE

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, approuve les conventions visées à ce rapport étant précisé que Monsieur Patrick BORDAS ne peut pas prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte dans la majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

L'ordre du jour étant épuisé, et, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

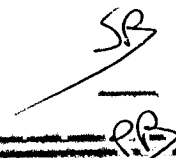
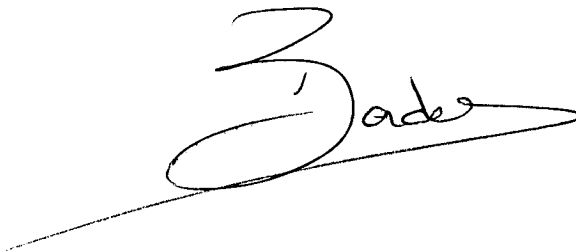
Le cogérant-associé

Patrick BORDAS



La cogérante associée,

Sandrine BORDAS



[illegible]

1000

by	1994	1995	1996	1997	1998	1999
1994	100	100	100	100	100	100
1995	100	100	100	100	100	100
1996	100	100	100	100	100	100
1997	100	100	100	100	100	100
1998	100	100	100	100	100	100
1999	100	100	100	100	100	100

Category	Sub-category	Item	Value	Unit	Notes
Construction	Building	Construction of new building	100	sqm	
		Renovation of existing building	50	sqm	
Transportation	Vehicle	Purchase of new vehicle	200	unit	
		Lease of vehicle	100	unit	
Information Technology	Equipment	Purchase of new equipment	150	unit	
		Lease of equipment	75	unit	
Healthcare	Medical Equipment	Purchase of new medical equipment	300	unit	
		Lease of medical equipment	150	unit	
Education	Facilities	Purchase of new facilities	120	unit	
		Lease of facilities	60	unit	
Agriculture	Machinery	Purchase of new machinery	180	unit	
		Lease of machinery	90	unit	
Manufacturing	Equipment	Purchase of new equipment	250	unit	
		Lease of equipment	125	unit	
Retail	Storefront	Purchase of new storefront	110	unit	
		Lease of storefront	55	unit	
Food Service	Kitchen Equipment	Purchase of new kitchen equipment	160	unit	
		Lease of kitchen equipment	80	unit	
Hospitality	Furniture	Purchase of new furniture	130	unit	
		Lease of furniture	65	unit	
Professional Services	Consulting	Purchase of new consulting services	140	unit	
		Lease of consulting services	70	unit	
Legal Services	Attorney	Purchase of new attorney services	170	unit	
		Lease of attorney services	85	unit	
Financial Services	Banking	Purchase of new banking services	190	unit	
		Lease of banking services	95	unit	
Insurance	Policy	Purchase of new policy services	210	unit	
		Lease of policy services	105	unit	
Real Estate	Property	Purchase of new property services	230	unit	
		Lease of property services	115	unit	
Energy	Power Generation	Purchase of new power generation services	260	unit	
		Lease of power generation services	130	unit	
Utilities	Water Supply	Purchase of new water supply services	280	unit	
		Lease of water supply services	140	unit	
Telecommunications	Network	Purchase of new network services	300	unit	
		Lease of network services	150	unit	
Media	Advertising	Purchase of new advertising services	320	unit	
		Lease of advertising services	160	unit	
Entertainment	Performance	Purchase of new performance services	340	unit	
		Lease of performance services	170	unit	
Sports	Facilities	Purchase of new facilities services	360	unit	
		Lease of facilities services	180	unit	
Travel	Transportation	Purchase of new transportation services	380	unit	
		Lease of transportation services	190	unit	
Hospitality	Accommodation	Purchase of new accommodation services	400	unit	
		Lease of accommodation services	200	unit	
Food Service	Catering	Purchase of new catering services	420	unit	
		Lease of catering services	210	unit	
Retail	Sales	Purchase of new sales services	440	unit	
		Lease of sales services	220	unit	
Professional Services	Consulting	Purchase of new consulting services	460	unit	
		Lease of consulting services	230	unit	
Legal Services	Attorney	Purchase of new attorney services	480	unit	
		Lease of attorney services	240	unit	
Financial Services	Banking	Purchase of new banking services	500	unit	
		Lease of banking services	250	unit	
Insurance	Policy	Purchase of new policy services	520	unit	
		Lease of policy services	260	unit	
Real Estate	Property	Purchase of new property services	540	unit	
		Lease of property services	270	unit	
Energy	Power Generation	Purchase of new power generation services	560	unit	
		Lease of power generation services	280	unit	
Utilities	Water Supply	Purchase of new water supply services	580	unit	
		Lease of water supply services	290	unit	
Telecommunications	Network	Purchase of new network services	600	unit	
		Lease of network services	300	unit	
Media	Advertising	Purchase of new advertising services	620	unit	
		Lease of advertising services	310	unit	
Entertainment	Performance	Purchase of new performance services	640	unit	
		Lease of performance services	320	unit	
Sports	Facilities	Purchase of new facilities services	660	unit	
		Lease of facilities services	330	unit	
Travel	Transportation				

[illegible]